LE FIL#17

FEUILLET D'INFORMATIONS LAGRASSIENNES

Décembre– Janvier 2023

ÉDITO

Chères Lagrassiennes et Lagrassiens,

« Bien vivre ensemble à Lagrasse » est notre devise et notre ligne directive.

Après plus de dix ans d'attente et de travail intensif et acharné, le projet du quartier durable va enfin pouvoir démarrer.

En effet le 11 décembre, nous nous sommes réunis sur le site avec les élus, les entreprises, le maître d'ouvrage ALOGEA et l'architecte du patrimoine pour l'ouverture du chantier, et le premier coup de pelle mécanique a été effectué par l'entreprise en charge des VRD (voiries et réseaux divers).

Notre volonté est d'attirer de nouveaux foyers pour rajeunir la population et offrir un avenir plus radieux à notre jeunesse. L'arrivée de nouveaux habitants va ainsi renforcer l'effectif de notre école laïque et publique à laquelle nous sommes tous très attachés.

Notre volonté avec le CCRLCM est d'implanter une maison de santé pluridisciplinaire afin de lutter contre les déserts médicaux et d'offrir aux habitants de nouveaux services.

Notre volonté est de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas aggraver la situation des familles.

Dans un autre registre LAGRASSE a été choisie dans le parcours du relais de la flamme olympique et on ne peut que se satisfaire de cette initiative.

Jamais dans l'histoire de notre pays la flamme olympique a traversé notre région, et je tiens à remercier Madame la Présidente du Conseil Départemental d'avoir pensé à Lagrasse.

La flamme olympique va parcourir notre Commune dans le courant du mois de mai 2024, au cours du premier trimestre 2024 nous vous transmettrons exactement le parcours de cet événement majeur et mondial.

Enfin alors que les fêtes de fin d'année approchent apportant avec elles je l'espère fortement des moments de bonheur et de partage, je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël.

Le Maire, René Ortega

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

Présents : Mmes PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, CERRA P,FRAISSE B, GOUT M P,ORTEGA R, QUINTILLA T, SABATIE F ,SALVAGNAC JP,
Procurations : CARBONNEAU R à ORTEGA R
Absents :
Secrétaire : RAYNAL M

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 4 juillet 2023, le conseil l'approuve.

Terrains de la Chapelle : Dans le courant du mois de juillet 2023, la commune a décidé de solliciter les propriétaires de la chapelle notamment en raison de l'effondrement du mur de soutènement sur la parcelle dont ALOGEA a fait l'acquisition pour le nouveau quartier durable. Un rendez-vous a été fixé avec la famille Magré, Reynes courant octobre pour discussion et échange.
Les terrains en indivision appartenant à M. Tisseyre et M. Quincey toujours en prolongement de la chapelle, le conseil municipal souhaite que la commune puisse acquérir ces parcelles. M. Blanc Bernard est chargé de ce dossier en vue d'un achat au profit de la commune.

Un point sur le Quartier durable : Une commission d'appel d'offre a eu lieu mi-juillet dans les locaux d'ALOGEA maître d'ouvrage. Certains lots ont été infructueux, mais le lot VRD (voiries et réseaux divers) a été retenu, ce qui laisse présager un début des travaux courant décembre.

Travaux Rue Paul Vergnes et Rue du Consulat : le démarrage des travaux est prévu dans quelques jours pour agrandir les avaloirs et mieux canaliser les eaux de pluies, sans pour autant certifier que les maisons ne seront plus inondées.

Un point sur le bilan de la saison touristique : nous constatons une hausse de la fréquentation que ce soit le nombre de camping-car ou bien le nombre de voitures. Pour 2023 concernant les camping-cars, on a une augmentation de 9% et de 5% pour les véhicules par rapport à 2022. Pour 2024 les élus sont invités à réfléchir sur un transfert de l'aire de camping-car en raison de la perte des parkings P3 (Parcelle d' ALOGEA et triangle du stade)

DDTM : Courrier arrivé en mairie signifiant que le béal n'existe pas et par conséquent interdiction de prélever l'eau de la rivière. Nous avons envoyé un dossier étoffé et argumenté à la DDTM précisant notamment que le béal a été construit au XIII^{ème} siècle

Le Budget principal M14 devient M57.

Délibération acceptée à l'unanimité

Délibérations pour le syndicat de l'eau.
Changement des statuts : Délibération acceptée à l'unanimité.
Adhésion de Ferrals des Corbières : Délibération acceptée à l'unanimité.

Le docteur Plas et son équipe addictologue viendra régulièrement sur la commune à partir de septembre.

Subventions : 300€ pour l'association « les outils en main » et 800€ pour le VALXIII. Le conseil accepte à l'unanimité.

Création d'une commission « Environnement, Ordures Ménagères » : Alquier Jacques, Blanc Bernard, Cerra Philippe, Fraisse Bernard, Raynal Martine.

Fin du conseil à 19h20.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

Présents : Mmes PERROTEAU M, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, CERRA P, FRAISSE B, SALVAGNAC JP, ORTEGA R, QUINTILLA T,
Procurations : SABATIE F à ORTEGA R
Absents : LLUCH C, GOUT MP
Secrétaire : RAYNAL M

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 26 septembre 2023, le conseil l'approuve.

Monsieur le maire donne la parole à Bernard Blanc concernant les dossiers d'acquisition de terrain par la commune :

- La famille MAGRE accepte de vendre à la commune le terrain de la chapelle d'une surface de 2 010 m2 pour 2 500€ ainsi que divers terrains (environ 5 Ha) sur la commune pour aussi 2 500 €.
- M TISEEYRE et M QUINCEY sont propriétaires d'un terrain (en BND) le long du terrain du quartier durable d'une surface de 565 m2. M TISSEYRE donne sa part (282.50 m 2) à la commune, M QUINCEY souhaite le rétrocéder moyennant un défraiement. Après discussion et calcul par rapport au terrain de la chapelle, la commune proposera un montant de 360 € à M QUINCEY.

Après discussion le conseil approuve ce choix.

Le maire présente au conseil le litige opposant la commune de Lagrasse avec un ancien employé.
Pour rappel : un agent a présenté sa démission en février 2022 (effective à compet du 30/04/2022). Il a pris un nouvel emploi au 2/05/2022 dans une entreprise de réparation de matériel agricole. Au bout de 10 mois il a négocié une rupture conventionnelle avec son nouvel employeur. Il s'est inscrit à pôle emploi, qui lui signifie que c'est à la collectivité de payer son indemnité chômage du fait qu'au cours des 24 derniers mois il a été employé 14 mois à la commune de Lagrasse et 10 mois chez l'employeur privé.
Nous avons pris conseil auprès de maitre CHOPIN, qui nous a conseillé d'entamer une procédure juridique.

Comme déjà évoqué lors d'une précédente séance, le maire demande au conseil d'entériner l'achat par la commune de 3 lots (lots N° 7, 8 et N°14) propriété d'ALOGEA sur la parcelle B 690 afin que la CCRLCM y implante une maison de santé pluridisciplinaire.
Le conseil approuve à l'unanimité le principe d'achat.

Le maire informe le conseil, du prochain recensement de la commune qui aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.
Il précise que la commune doit recruter 2 agents recenseurs ainsi qu'un coordinateur communal. Ces agents peuvent être recrutés parmi les agents communaux. Il propose donc au conseil de prendre M Philippe REY

ainsi que M Christophe GIRARD comme agents recenseurs et M Simon BARREDA comme coordinateur communal.
Le conseil valide ces choix.

L'ONF en charge de la forêt communale propose au conseil la vente de bois issu de 3 parcelles situées sur le plateau du LAUZA.

Le conseil accepte la vente par l'ONF.

Le maire informe le conseil :

- Des travaux de nettoyage de la toiture de l'ancienne perception.
- De l'avancée des travaux de renouvellement de la conduite d'eau de la route de Ribaute.
- De l'installation de la nouvelle coiffeuse.
- Du renouvellement du bail du CADA à la FAOL (le loyer passe de 2 500 €/ mois à 2 800 €du fait du projet de réfection de la toiture).
- Du renouvellement du bail de M ABANADES pour 1 an à partir du 1er janvier 2024 (loyer de 250 €).
- De la distribution des corbeilles par Chantal et Martine à compter de mi-décembre.
- De la numérotation du chemin de la côte suite à la réception d'un courrier de la part des riverains.

Fin du conseil à 18h00.

CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les pompiers de Lagrasse remercient les Chanoines de l'abbaye

Le dimanche 16 juillet 2023, une sympathique et conviviale cérémonie se déroulait à l'abbaye Sainte Marie de Lagrasse : entourés de quelques bénévoles du trail organisé depuis maintenant cinq ans à l'abbaye par les Chanoines, les Pères Martin et Théophane remettaient à l'équipe des Sapeurs-pompiers de Lagrasse un chèque de 2400 Euros, soit la totalité des bénéfices du trail du 18 juin dernier, versé au profit de leur amicale et dont ils sauront, n'en doutons pas, faire le meilleur usage. C'était aussi l'occasion de remercier tous les bénévoles, les commerces et les restaurateurs locaux ainsi que la mairie de Lagrasse, pour leur aide fidèle et généreuse qui a permis le succès de cette édition. Un verre de l'amitié a clôturé cette petite cérémonie.

- ## LE QUARTIER DURABLE

LE PROJET

Le projet prévoit l'aménagement et la construction d'un quartier durable à Lagrasse, il comprendra :

- 6 lots « libres » et viabilisés dont 3 réservés à la commune de Lagrasse
- 2 logements PSLA (location accession)
- 14 logements collectifs adaptés à un public senior et/ou des personnes à mobilité réduite (locatifs sociaux)
- 20 logements individuels (locatifs sociaux)

La parcelle n°690 est le terrain d'assiette du projet. Elle se situe en périphérie du centre ancien de Lagrasse. Hors limites du PPRI, elle accueillera l'opération de quartier durable et dispose d'une superficie de 11 435 m². La parcelle n°1956 fait partie du projet d'ensemble mais n'est pas concernée par les constructions.

Le projet est soutenu par l'EPF Occitanie qui effectue le portage foncier.

SITUATION Région

SITUATION Commune

EXTRAIT CADASTRAL

La conception a été réalisée par l'architecte Florent AURIOL – ARCHITECTURE & PATRIMOINE, de nombreuses concertations ont été menées avec les élus locaux et le représentant de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'objectif du quartier est de se rapprocher d'une trame bâtie faisant écho à la trame du cœur de Lagrasse. On retrouve cette volonté sur les façades du bâtiment de logements collectif qui présente un traitement pour chaque volume.

Cette différenciation porte sur différents éléments :

- Traitement des façades avec des enduits et des menuiseries de teintes différentes qui permet de rythmer l'ensemble.

- Mode d'occultation des baies qui diffère suivant les entités. Mise en place de volets coulissants en applique ou réalisation d'occultations pliantes en ossature métallique avec un habillage de carrelets en bois.

Le jeu de ces différents traitements sur l'ensemble de l'opération permet d'assurer une cohérence d'ensemble au travers d'un fil conducteur colorimétrique et de dispositifs d'occultation de baie. Cela réduit l'aspect répétitif qui peut être induit dans ce type d'opération.

Les logements locatifs sociaux sont conformes à la nouvelle réglementation environnementale RE2020.

Le coût total prévisionnel de l'opération (aménagement + construction de l'ensemble) est de 6 150 000 € HT.

Typologie des logements locatifs sociaux :

	Nombre et financement			SU moyenne	Loyers sans RLS		Loyers avec RLS de 6 %	
	TOTAL	PLAI	PLUS		PLAI	PLUS	PLAI	PLUS
T2	7	2	5	60	328 €	373 €	308 €	351 €
T3	15	5	10	74	408 €	464 €	383 €	436 €
T4	8	3	5	96	528 €	601 €	496 €	565 €
T5	4	2	2	107	589 €	670 €	553 €	630 €
TOTAL	34	12	22		5,50 €/m² de SU	6,26 €/m² de SU	5,17 €/m² de SU	5,88 €/m² de SU

FINANCEMENTS ET SOUTIENS DU PROJET

L'aménagement et la construction de l'ensemble représentent un investissement prévisionnel total engagé **de 6 664 342 € TTC (TVA mixte)**, dont :

- **605 300 €** apportées par tous les partenaires du projet :
  - **Etat : 64 800 €** de subvention et le conventionnement permettant l'accès aux prêts avantageux ainsi que le taux de TVA réduit
  - **La Région : 31 000 €** de subvention (demande en cours d'instruction)
  - **Le Département : 96 0000 €** de subvention et la garantie des emprunts
  - **La Commune de Lagrasse : 335 000 €** d'aide à l'équilibre
  - **EPF** : le portage et la minoration foncière
  - **Action logement : 34 500 €** de subvention **et 44 000 €** de prêt amortissable

- Emprunts auprès de :
  - La **Caisse des Dépôts et Consignations : 6 059 042 €**
  - **Le Département** : pour la **garantie des emprunts à 100 %**

- **Fonds propres ALOGEA : 495 000 €** (uniquement pour les logements socaiux).

ALOGEA

LAGRASSE

LA RÉALISATION :

ALOGEA

LAGRASSE

VUE DEPUIS LA RUE CENTRALE

VUE D'ENSEMBLE

- **LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : 1983 -2023. L'âge de la Bibliothèque !!!**

En juin 1983, signature de la 1ère convention entre la Mairie (mandat de M. Thène) et la BDA (Bibliothèque départementale de l'Aude), à l'initiative de Messieurs Loze et San Pablo, pour un dépôt de mobilier et de livres dans la salle du Juge de Paix au premier étage de l'ancienne Mairie. Le local n'était pas bien grand. Maurice Loze, Aline Sévely et Catherine Oulès commencent le prêt de livres en notant tout manuellement dans un cahier.

Trois ans après (1986), un local plus spacieux : 2 pièces rue des remparts, la troisième étant occupée par le Foyer d'Education populaire (FEP) pour de la musculation : « la tête et les jambes marchent ensemble » avec l'aide d'Aline Sevely, Catherine Oulès et Pierrot Bouthinon.

Trois ans passent encore, on est en 1989, les muscles abandonnent les lieux et les livres récupèrent la 3ème pièce et les WC. En récompense, la BDA nous offre un nouveau mobilier adapté et l'ensemble est plus harmonieux et accueillant.

En 1998, de nouveaux bénévoles viennent aider pour faire tourner les livres : Annie Seguy et Anne-Marie Wernert et…. M. Raynaud, Président du Conseil Général, vient inaugurer officiellement la bibliothèque, 15 ans après sa naissance.

Au fil des années, certains bénévoles nous ont quitté…D'autres sont arrivés après avoir pris leur retraite de la vie active : Annette Snoeck, Françoise Noé, Elisabeth Bareil.

En 2013, la bibliothèque se modernise : Avec l'aide financière de la Mairie, on informatise. M. Pierre Marchand, de La BDA nous offre son appui technique, les bénévoles font des stages de 2 jours à Narbonne et à Carcassonne, passent des heures pour apprendre à se servir du logiciel PMB, pour référencer et étiqueter les livres …Et Rolland Oulès devient notre conseiller technique et dépanneur local. Pendant toutes ces années, Elisabeth Bareil et Françoise Noé, dans le cadre de la Bibliothèque, ont donné des cours de français aux nouveaux arrivants du CADA. Avec la Covid, cela a cessé.

En 2018, la Mairie déménage dans ses nouveaux locaux et la Bibliothèque vient occuper le rez-de-chaussée : 3 grandes pièces lumineuses, équipées par la BDA d'un nouveau mobilier, sont inaugurées par M. le Maire, le 20 janvier, Nuit de la Lecture, manifestation nationale.

Cinq ans plus tard (le 18 août 2023), pour les 40 ans de la Bibliothèque, la Mairie nous offre un nouvel ordinateur.

Entre temps, l'équipe s'est étoffée : Agnès Robin, Marie Parodi, Martine Fabre, Kaya Gomard ont rejoint Françoise Noé, Catherine Oulès, Annette Snoeck, Anne-Marie Wernert et Elisabeth Bareil. Pour compléter l'équipe, il y a « Monsieur Bricolage », André Noé et « Monsieur Informatique », Rolland Oulès.

La Bibliothèque est maintenant « adulte » et offre de nombreuses occasions de rencontres : la salle des enfants leur permet de s'installer confortablement pour lire tout seuls, mais aussi de venir avec leurs parents, une institutrice ou un instituteur ou les encadrantes du FEP, assis sur les tapis ou les coussins, mais aussi d'écouter raconter des histoires ou des Kamishibaïs.

De plus, la BDA prête des expositions : de septembre 2023 jusqu'à fin décembre une exposition sur la peinture, romantisme et impressionnisme sera à voir.

Depuis la fin de 2022, le Médiabus de la BDA ne passe plus à Lagrasse et la Bibliothèque a hérité d'un dépôt de 400 CD disponibles pour le prêt et qui sont renouvelés tous les 4 mois. Le choix est assuré par les bénévoles. De la même façon, tous les 6 mois, quelques bénévoles vont à Narbonne choisir plus de 6OO livres nouveaux et en rendre autant. Chaque mois une navette permet de satisfaire des demandes particulières faites par les lectrices et lecteurs (les demandes sont à faire auprès des bénévoles).

Depuis l'année dernière, un **club de lecture** se réunit le dernier mercredi du mois. Pendant plus d'une heure, nous échangeons sur nos lectures et ceux qui le désirent présentent leur « coup de cœur ». Il reprendra le **27 septembre.**

De plus, ceux qui veulent **améliorer leur expression en français** se retrouvent deux fois par mois (avec Marie Claude Sévely) pour « discuter » sur un sujet proposé, reprise **le 6 septembre**.

La Bibliothèque est ouverte 3 fois par semaine les mardis et vendredis de 17 à 19 heures et les samedis matin de 10 à 12 heures. Beaucoup de lecteurs (34) qui n'habitent pas le village viennent en faisant le marché et certains laissent les enfants feuilleter des livres pendant qu'ils sont occupés. Au total, nous avons 174 lecteurs inscrits, dont 40 enfants pour 4 390 ouvrages en rayons (2 520 en fonds propres et 1 860 en dépôt de la BDA (400 CD). Pour 2023 et à ce jour il y a eu 2 450 prêts pour adultes et 800 pour les enfants. Mais assez de chiffres….

Nous remercions la BDA (prêt des ouvrages et aide technique) et l'équipe municipale de Lagrasse sans qui nous ne pourrions pas fonctionner. La Mairie prend en charge tous les frais de fonctionnement, logiciel PMB, locaux, matériel, animations, achat de livres à la Librairie « les Arts de Lire » pour une trentaine d'ouvrages par an (environ 650 euros).

L'Équipe espère vous voir nombreux dans les prochains mois et vous souhaite une bonne rentrée, avec un peu de pluie.

L'équipe de la bibliothèque

- LE THÉÂTRE DE L'HYMÉNÉE

Les 10 et 17 décembre, la salle polyvalente des fêtes de Lagrasse s'est transformée en petit théâtre pour accueillir, grâce à l'association Théâtre de l'Hyménée, deux spectacles amateurs de qualité : « Hall de gare » par la troupe C'est comme ça ! de Saint Marcel, puis « La famille » par l'Atelier de l'Hyménée.

Deux spectacles dirigés et mis en scène par Antoine Chapelot.

Nous remercions les municipalités de Lagrasse et Saint Marcel sur Aude, ainsi que la CCRLCM pour leur soutien. Nous ne remercierons jamais assez les spectateurs curieux et amateurs, venus parfois de loin, pour assister à l'une de ces deux représentations (ou aux deux !)

Nous ne pouvons que regretter l'absence de nos élu-es.

Le dimanche 25 février à 17h, la Cie théâtre de l'Hyménée sera programmée à l'Espace Culturel des Corbières par la CCRLCM pour son nouveau spectacle « Bon alors donc du coup ! ».

Réservations auprès de la CCRLCM.

Et le lundi 17 juin 2024 à 20h30, c'est l'Atelier de l'Hyménée qui présentera son nouveau spectacle, toujours à l'Espace Culturel des Corbières.

Portons-nous bien et à bientôt…

Antoine Chapelot

AU THÉÂTRE LE DIMANCHE !

17 H - SALLE DES FÊTES - LAGRASSE

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE : «HALL DE GARE» d'après D. Bonal

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE : «LA FAMILLE» de G. Pillement

Ateliers de l'Hyménée, mise en scène Antoine Chapelot

Participation au Chapeau - Verre de l'amitié offert

Avec le soutien de la CCRLCM et des municipalités de Lagrasse et Saint Marcel

- LA MISSION LOCALE

Coach en Emploi et Formation des 16-25 ans

La Mission Locale Ouest Audois « Coach en emploi et formation » assurera une permanence le (jour du mois) de (horaires) sur rendez-vous uniquement. Les jeunes de notre commune âgés de 16 à 26 ans qui souhaitent s'informer et/ou être accompagnés vers un emploi, une formation peuvent prendre contact avec (nom prénom du conseiller) au (numéro du site ML).

De plus, pour toutes questions relatives à la santé, le logement mais aussi les questions de mobilité, n'hésitez pas à venir rencontrer la/le conseiller(ère)e en insertion sociale et professionnelle sur la permanence.

Lisa MALRIC-
Conseillère en insertion professionnelle - Chargée des relations entreprises
Mission Locale Ouest Audois
Site : www.mioa.fr Appli : MLJOB
8 Av. Georges Clémenceau
11200 Lézignan-Corbières

Covaldem 11
Collecte et Valorisation
des Déchets Ménagers de l'Aude

ZONE DE DÉPÔT ET DE BROYAGE RAPPROCHEZ VOUS DE VOTRE MAIRIE

Le lundi 23 janvier
au matin
à l'ancienne cave
coopérative !

FÊTES TERMINÉES RECYCLEZ VOTRE SAPIN

INFOS DIVERSES

- **UTILISATION DE L'AIRE DE COMPOSTAGE :**

Cet été, les composteurs ont été très sollicité, et c'est très bien. Cependant le site a dû être fermé début septembre pour remise en état suite à une mauvaise compréhension ou interprétation de l'utilisation de ces composteurs.

Des **sacs poubelles remplis de déchets verts, des branches d'arbustes, des cartons de pizza, des os, des coquilles d'huitres non broyées, une grande quantité de pain, du plastique, du papier aluminium, des élastiques, des cagettes, des noix de coco, des sacs plastiques, des sacs en papier non dégradables, des capsules de bière,** font partie des détritus qui ne sont pas acceptables ni acceptés sur cette aire.

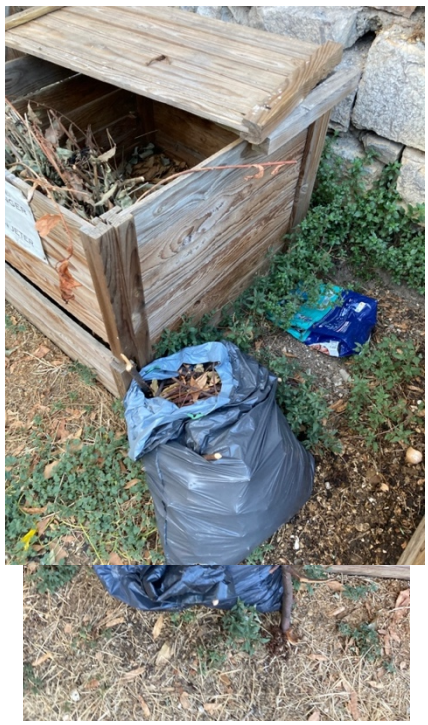

La matière sèche (dit broyat) permet par ajout dans le compost, d'assécher et d'équilibrer celui-ci. Si le compost est trop humide ce n'est pas bon, idem s'il est trop sec. Cette matière sèche est de la matière végétale broyée, comme son nom l'indique. Les déchets verts (branchages, feuilles de platanes, …) non broyés sont acceptés à la déchèterie.

Garder ce site **fonctionnel, efficace, propre et agréable** reste la préoccupation et le devoir de tous les usagers. Aucune personne n'est missionnée pour entretenir ni nettoyer cette aire. Nous surveillons juste la qualité du compost. Faire de cet endroit un lieu de conscience, de partage et de respect ne tient qu'à l'application de règles simples et aux initiatives valorisantes de certains, comme les plants de tomates et de courges qui ont trouvé une place à l'abri des chaleurs estivales.

- Retrouvez toutes ces informations sur le site de la Mairie, www.lagrasse.fr et sur panneau Pocket !
- Écrivez-nous pour recevoir le FIL par mail ou pour nous faire parvenir vos suggestions, idées, ou remarques à l'adresse email : lagrasselefil@gmail.com

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Les cours d'eau représentent une ressource essentielle pour le territoire. L'entretien de ces écosystèmes fragiles est nécessaire pour les maintenir en bon état et lutter contre les inondations. Il relève de la responsabilité des propriétaires riverains.

- **Bonnes actions à entreprendre en autonomie**
- **Actions spécifiques nécessitant conseils techniques** — Rapprochez-vous du SMMAR ou d'un syndicat de rivière.
- **Actions réglementées** — Rapprochez-vous de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- **Actions à ne pas faire**

La ripisylve
ou végétation de bord de cours d'eau

OCTOBRE À MARS

1. Elaguer à hauteur d'homme.
2. Couper les arbres morts, dépérissants ou penchés près du cours d'eau si ils présentent un danger. **Conserver leur souche.**
3. Planter une végétation adaptée.
4. Pratiquer une coupe radicale sur une même zone.
5. Brûler des déchets de taille ou de la végétation sur pied.
6. Dessoucher des arbres en bord de cours d'eau.
7. Abandonner du bois coupé sur les berges
8. Faucher en utilisant une épareuse.
9. Laisser pousser les espèces exotiques envahissantes ou inadaptées (arbre à papillons, renouée du Japon, etc.).
10. Utiliser des produits chimiques pour désherber.

Les berges

11. Gérer une zone d'érosion des berges.
12. Créer des décharges sauvages.
13. Stabiliser les berges avec des gravats.

Les zones humides

14. Entretenir les zones humides connectées au cours d'eau (entretien de la ripisylve, etc.).
15. Réaliser des travaux dans une zone humide.
16. Drainer les zones humides.

Les abords du cours d'eau

17. Maintenir une bande enherbée et non fauchée entre les cultures et la berge.
18. Conserver les haies existantes ou en planter de nouvelles.
19. Traiter les cultures (en cas d'usage de pesticides) à plus de 5 mètres des berges.
20. Remblayer les abords de cours d'eau au-dessus du terrain naturel (merlon, remblais).
21. Dégrader les berges par la fréquentation des animaux.

Le lit du cours d'eau

22. Supprimer et dessoucher la végétation se trouvant dans le lit du cours d'eau.
23. Supprimer les embâcles (bois morts ou déchets flottants faisant obstacle à l'écoulement).
24. Gérer les îlots (atterrissements) au sein du cours d'eau.
25. Gérer les barrages ou seuil.
26. Circuler dans le cours d'eau avec des engins.
27. Extraire du sable ou des graviers.
28. Curer les cours d'eau.

1re catégorie piscicole 01 / 08 01 / 11

2e catégorie piscicole 01 / 08 01 / 04

Propriétaire Riverain A

Propriétaire Riverain B

Conception et réalisation : MAYANE - Photos SMMAR, © Fédération Aude Claire - Illustrations Mayana, Freepik, flaticon - 2021

EPTB AUDE SMMAR des rivières à des Hommes

Très bonne année et joyeuses fêtes à tous !

NAISSANCE :

DÉCÈS :

Contact mairie : 04 68 43 10 05

Directeur de publication : René ORTEGA. **Comité de rédaction :** les élus municipaux.
Ce feuillet est imprimé sur papier recyclé.